

PUBLIÉ LE 04/03/2021

Evaluateur Clinique Virologie et Maladies Emergentes (renfort) (H/F)

Descriptif du poste

Finalité du poste

Assurer les missions d'évaluation sur les aspects cliniques des dossiers de virologie et maladies émergentes. Ces évaluations pourront être réalisées dans le cadre des demandes d'AMM (procédures principalement européennes mais également nationales), variations d'AMM, essais cliniques, autorisations temporaires d'utilisation (ATU).

Activités principales

Evaluation du bénéfice et du risque pour les données cliniques soumises dans le cadre des nouvelles demandes d'AMM, des modifications d'AMM (extension d'indication, nouvelle formulation).

Rédaction (en anglais pour les procédures européennes) des rapports ou commentaires correspondants

Evaluation du bénéfice et du risque des données cliniques soumises dans le cadre de demandes d'autorisation des essais cliniques, et des demandes d'ATU

Activités secondaires

- Elaboration des réponses aux demandes émanant d'autres directions de l'ANSM, des instances de Santé Publique, des associations de patients, des firmes pharmaceutiques ;
- Gestion des relations avec les experts extérieurs à l'ANSM ; analyse des Déclarations Publique d'Intérêts et gestion des éventuels conflits d'intérêts
- Veille scientifique

Profil recherché

Diplôme requis : de formation scientifique, pharmacie ou médicale

Expérience professionnelle requise : Expérience souhaitée dans le domaine de l'évaluation des données cliniques en virologie/maladies émergentes

Compétences clés recherchées :

- Connaissance du domaine de la virologie/maladies émergentes
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Capacité rédactionnelle (en français et en anglais)
- Rigueur et méthode
- Maîtrise parfaite de l'anglais (à l'oral et à l'écrit)
- Aptitudes au travail en équipe
- Connaissances des logiciels informatiques Word, Access, Excel et Powerpoint et de l'Internet

Informations complémentaires

Contrat : CDD de 1 an

Ce poste est ouvert aux candidatures de personnes en situation de handicap. Outre les éventuelles adaptations du poste de travail qui seraient nécessaires, l'établissement garantit une gestion confidentielle du dossier de l'agent.

En vertu de l'Art L.5323-4 du code la santé publique, le titulaire du poste est soumis à l'obligation de remplir une déclaration publique d'intérêt.

Par ailleurs, dans le cadre d'un dispositif de prévention du risque de prise illégale d'intérêt (prévu à l'Art 432-13 du code pénal), les agents publics qui souhaitent exercer une activité dans le secteur privé doivent préalablement se soumettre aux dispositions réglementaires relatives à la déontologie (information préalable de l'ANSM pour saisine de la commission de la déontologie de la fonction publique).

Type de poste CDD

Catégorie : Évaluation et pilotage scientifique

Localisation : Saint Denis